

PRÉVENIR LES RISQUES DE RADICALISATION : ENJEUX ET OUTILS POUR LE SERVICE PUBLIC

DATE

21 → (14H) 24 (12H)
JUN 2022

NBRE HEURES

18 HEURES

ECOLE(S)

ORGANISATRICE(S)

INSET D'ANGERS
IH2EF
ENPJJ

CHEF DE PROJET INSET

D'ANGERS

Frédéric LIVENAIS

02 41 22 41 65
frederic.livenais@cnfpt.fr

CONTACT

ADMINISTRATIF

INSET d'Angers
02 41 22 41 65

DATE LIMITE
D'INSCRIPTION

21 mai 2022

CONDITIONS D'ACCUEIL

Hébergement et
restauration pris en
charge par le CNFPT
(transport uniquement
pour les agents
territoriaux)

Le rôle de l'Etat et des collectivités est primordial dans une stratégie de prévention des phénomènes de radicalisation. Un certain nombre d'agents publics sont démunis face à ces situations. Ces acteurs, tous métiers confondus, doivent partager une culture commune afin de pouvoir collaborer plus efficacement, consolider un réseau et des partenariats pertinents sur leurs territoires.

Le plan national, « Prévenir pour protéger », adopté le 23 février 2018, a pour objectif d'organiser l'action publique en matière de prévention, pour accompagner les professionnels autour des signalements, de la prise en charge des individus radicalisés ou en risque de l'être, ainsi que de leurs familles. Cette priorité trouve tout son sens dans la formation des agents de l'Etat et des collectivités territoriales, chargés d'intervenir auprès de ces personnes.

OBJECTIFS

- Comprendre le processus de radicalisation violente ;
- Identifier le contexte historique et géopolitique ;
- Détecter les faisceaux d'indices, les risques de basculement et procéder à un signalement ;
- Permettre de réfléchir à son positionnement en tant que professionnel ;
- Développer une stratégie partenariale entre les différents acteurs d'un territoire.

CONTENU

- Définitions des notions fondamentales relatives au champ de la radicalisation : radicalisation violente, prosélytisme, fondamentalisme...
- Contexte géopolitique et compréhension des racines idéologiques du jihadisme ;
- Identification des modes de propagandes ;
- Les procédures d'alerte et de signalement ;
- Les interlocuteurs sur son territoire, et l'arsenal juridique mis à disposition ;
- Les stratégies d'intervention auprès du public cible ;
- La mise en œuvre de l'accompagnement et du soutien répondant aux besoins repérés.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Session basée sur la pédagogie active et implication des stagiaires ;
- Apports théoriques sur la prévention de la radicalisation, et mise à disposition d'outils pour mieux comprendre les enjeux.

PUBLIC VISÉ

Cadres des trois fonctions publiques
20 personnes maximum